

Réponse de la direction

Évaluation du Programme de mobilisation de la propriété intellectuelle

Commentaires généraux sur le rapport :

Le Comité directeur de l'évaluation interorganismes a observé que bien que l'évaluation ait utilisé cinq sources de données, le rapport se fie trop aux constatations et aux opinions recueillies dans le cadre des mini-études de cas. Le rapport d'évaluation reconnaît, dans une section intitulée *Limitations et fiabilité des données*, que la mesure dans laquelle l'incidence du programme peut être évaluée est limitée étant donné que le financement du programme ne constitue qu'une source de financement parmi tant d'autres, mais aussi que la validité des constatations est mise en question par le fait que deux sources de données principales (les mini-études de cas et les sondages en lignes auprès des intervenants) peuvent contenir un certain biais dans les réponses. Bien que certaines mesures aient été prises pour contrôler les biais dans les réponses (p. ex., poser des questions exploratoires aux répondants aux entrevues des études de cas pour qu'ils donnent des exemples particuliers d'incidence), la forte pondération accordée aux opinions des personnes qui bénéficient du programme réduit la capacité du rapport de justifier les conclusions et les recommandations concernant le maintien de l'appui au programme.

Dans l'ensemble, l'évaluation a confirmé les suppositions de la direction et a reflété l'information recueillie dans le cadre de sondages antérieurs sur le Programme de mobilisation de la propriété intellectuelle (MPI) et ses répercussions sur la capacité du milieu universitaire à transférer la technologie et les connaissances au secteur des utilisateurs. Une partie de l'information figurant dans le rapport peut être utilisée par les organismes subventionnaires lorsqu'ils discutent des initiatives possibles à l'appui de la commercialisation. Par exemple, les nouvelles données sur la situation financière des bureaux de liaison avec l'industrie (BLI) et des bureaux de transfert de la technologie (BTT) et l'information provenant des études de cas permettent de comprendre les défis que doivent relever les établissements universitaires. La confirmation que les titulaires de subventions cherchent à obtenir un appui plus élevé sans restriction est moins utile, puisque cette information est déjà connue de la direction. Dans l'ensemble, ce rapport est plus ou moins utile à la direction puisque les recommandations ont donné un aperçu limité de l'orientation future du programme (c'est-à-dire comment le programme devrait évoluer).

Le Programme de MPI avait pour objectif de catalyser la promotion des activités de transfert de technologie dans les universités. Il a atteint cet objectif. Des activités de transfert de technologie ont maintenant été lancées au pays et les prochaines étapes de la commercialisation exigent des investissements beaucoup plus grands. Il existe désormais d'autres sources de financement pour poursuivre ces importantes activités. Comme l'appui à la mobilisation de la propriété intellectuelle est maintenant relativement faible pour ce qui est du financement global des bureaux de transfert de la technologie, le besoin d'un appui financier à la mobilisation de la propriété intellectuelle a baissé. Il est judicieux de proposer que ce programme soit supprimé et que les ressources soient réaffectées.

Réponse de la direction
Évaluation du Programme de mobilisation de la propriété intellectuelle

Recommandation	Réponse	Commentaires	Plan d'action	Responsabilité	Échéancier
<p>Recommandation 1 : Il y a lieu de maintenir le Programme de MPI. Il est recommandé que le programme continue d'encourager les BTT et les BLI à former des réseaux avec d'autres établissements et à poursuivre leurs activités de valorisation des connaissances. Par ailleurs, le soutien salarial des professionnels de la propriété intellectuelle devrait demeurer un coût admissible prévu dans le cadre conceptuel du programme.</p>	<p>En accord —</p> <p>En désaccord _√_</p>	<p>Le Programme de MPI a contribué à accélérer le transfert des connaissances et de technologie au Canada. Il permet d'établir un lien entre le milieu universitaire et l'industrie et d'accélérer l'innovation.</p> <p>Le programme cadre avec la stratégie en matière de sciences et de technologie (S et T) du gouvernement du Canada et appuie la mise en valeur des connaissances (générées dans les collèges et les universités) sous forme d'applications commerciales qui créent de la richesse pour les Canadiens et procurent des retombées sociales et environnementales.</p> <p>En plus de favoriser une collaboration et un réseautage plus étroits entre les établissements universitaires et le secteur des utilisateurs, le programme a surtout contribué à accroître les compétences des professionnels de la gestion de la technologie. Par exemple, les participants à des programmes de stages appuyés par le Programme de MPI ont terminé des stages dans des collèges, des universités, des entreprises commerciales et des organisations financières. Ces personnes dûment formées sont ensuite courtisées par des sociétés d'investissement en capital de risque et des PME ainsi que des bureaux de transfert de la technologie des universités. Les programmes de stages en MPI forment les futurs chefs de file canadiens de la commercialisation de la technologie et contribuent grandement à l'avantage entrepreneurial du Canada.</p> <p>Le Programme de MPI avait pour objectif de catalyser la promotion des activités de transfert de technologie dans les universités. Il a atteint cet objectif. Des activités de transfert de technologie ont maintenant été lancées au pays. D'autres sources de financement et de nouveaux modèles lancés, comme les Centres d'excellence en commercialisation et en recherche (CECR), sont maintenant en place pour poursuivre ces importantes activités. Comme l'appui à la mobilisation de la propriété intellectuelle est désormais relativement faible pour ce qui est du financement global des bureaux de transfert de technologie, le besoin d'un appui financier à la mobilisation de la propriété intellectuelle a baissé.</p> <p>Les dépenses admissibles de chaque initiative entreprise par le CRSNG, les IRSC et le CRSH concernant l'appui à la commercialisation doivent être conformes aux objectifs de cette initiative, tout en assurant une utilisation optimale des fonds. Les dépenses admissibles doivent être déterminées dans le contexte des autres sources qui pourraient être disponibles pour aider le personnel professionnel participant à la commercialisation.</p>	<p>Le CRSNG continuera de travailler avec le milieu, les IRSC, le CRSH et d'autres intervenants à l'appui de l'innovation dans le cadre de son éventail de programmes.</p> <p>Étant donné que le Programme de MPI a atteint son objectif de catalyseur, le moment est venu d'envisager d'autres mécanismes d'appui.</p> <p>Le Programme de MPI sera supprimé.</p>	<p>CRSNG avec les IRSC et le CRSH</p>	<p>S.O.</p>

Réponse de la direction
Évaluation du Programme de mobilisation de la propriété intellectuelle

Recommandation	Réponse	Commentaires	Plan d'action	Responsabilité	Échéancier
Recommandation 2 : Il est préconisé que le programme encourage la présentation de demandes par des établissements ayant un potentiel complémentaire en recherche, en plus des demandes regroupées en fonction de la proximité géographique.	En accord _√_ En désaccord —	Le Programme de MPI est souple et peut appuyer les réseaux de mobilisation de la propriété intellectuelle en fonction de la proximité géographique ainsi que ceux qui se consacrent à un domaine de recherche ou secteur industriel particulier. Ces deux modèles sont illustrés dans les subventions en cours, bien que la conformité relative au potentiel complémentaire soit moins courante.	Le Programme de MPI peut déjà accepter ces propositions ciblées. Voir le plan d'action de la recommandation 1 concernant l'avenir du Programme de MPI.	CRSNG avec les IRSC et le CRSH	S.O.
Recommandation 3 : Si les organismes subventionnaires sont convaincus de la nécessité d'appuyer le transfert de technologie et de connaissances des établissements canadiens, ils devraient envisager soit de réduire au-dessous de la parité (50-50) le ratio de prise en charge des coûts par les établissements ou de faire des exceptions pour certaines demandes, afin de prendre en compte les difficultés importantes auxquelles font face les établissements pour verser au moins la moitié du financement requis à l'appui des activités proposées dans les demandes de MPI.	En accord — En désaccord _√_	Comme on l'a mentionné dans le rapport d'évaluation, le financement de la mobilisation de la propriété intellectuelle représentait seulement 5 p. 100 (en moyenne) des budgets des BLI et des BTT qui ont participé à l'évaluation. Le Programme de MPI n'exige aucun fonds de contrepartie, mais attend des établissements partenaires qu'ils participent aux coûts des activités proposées. Le Programme de MPI est souple et les contributions des établissements peuvent être en espèces ou en nature. Même si certains établissements ont choisi de le faire, ils ne sont pas tenus d'obtenir de « nouveaux » fonds auprès de sources externes pour recevoir un financement dans le cadre du Programme de MPI. Les établissements peuvent utiliser leur financement actuel (p. ex., services votés ou financement du Programme des coûts indirects) pour participer aux coûts de leurs projets de mobilisation de la propriété intellectuelle. La documentation sur le programme aurait pu être révisée pour clarifier les exigences en matière de partage des coûts.	Voir le plan d'action de la recommandation 1 concernant l'avenir du Programme de MPI.	CRSNG avec les IRSC et le CRSH	S.O.

Réponse de la direction
Évaluation du Programme de mobilisation de la propriété intellectuelle

Recommandation	Réponse	Commentaires	Plan d'action	Responsabilité	Échéancier
Recommandation 4 : Il est recommandé que la direction du Programme de MPI envisage de déterminer pourquoi les demandes n'épuisent pas le financement disponible au titre de la mobilisation de la propriété intellectuelle. Il pourrait être utile pour le programme de rencontrer les directeurs de BTT et de BLI pour comprendre les raisons de cette situation. Le programme pourrait devoir investir dans des ressources supplémentaires en gestion pour réaliser cet exercice.	En accord _√_ En désaccord —	Le Programme de MPI finance uniquement d'excellentes propositions examinées par les pairs. L'évaluation par les pairs est réalisée par des spécialistes du transfert de technologie (pairs). La situation en question a été qualifiée de ponctuelle, puisque tous les autres concours antérieurs ont épuisé les fonds disponibles. Le budget du programme en 2005 s'élevait à 19,3 M\$ (sur trois ans). En 2005, nous avons reçu des demandes représentant plus de 32,6 M\$; toutefois, selon l'évaluation par les pairs et le critère d'excellence, le comité de sélection a recommandé seulement 17 M\$ en financement. Par conséquent, un deuxième appel de propositions a eu lieu en 2006 en vue d'allouer le reste du financement. Tous les fonds du Programme de MPI ont été alloués par suite de ce deuxième appel.	Les organismes subventionnaires continueront de consulter le milieu et de lui fournir des avis en vue de la préparation des demandes de qualité pour tout programme de commercialisation. Une récente réorganisation au CRSNG, qui fait office d'organisme directeur du programme, a donné lieu à la création d'une nouvelle division (Transfert des connaissances et de la technologie) et des ressources humaines additionnelles ont été affectées en vue de mettre l'accent sur les initiatives de commercialisation. Voir le plan d'action de la recommandation 1 concernant l'avenir du Programme de MPI.	CRSNG avec les IRSC et le CRSH	S.O.

Réponse de la direction
Évaluation du Programme de mobilisation de la propriété intellectuelle

Recommandation	Réponse	Commentaires	Plan d'action	Responsabilité	Échéancier
<p>Recommandation 5 : Dans l'hypothèse où le financement des concours futurs pourrait être épuisé, il est recommandé que le CRSNG envisage de stabiliser le financement du programme à un pourcentage déterminé de son budget de subventions de recherche. Il est préconisé que les IRSC et le CRSH envisagent d'adopter un engagement similaire aux niveaux de financement du Programme de MPI.</p>	<p>En accord — En désaccord _√_</p>	<p>Comme on l'expliquait dans le rapport d'évaluation, le cadre de financement a changé depuis que le Programme de MPI a été lancé en 1995. Par exemple, le Programme des coûts indirects a été mis sur pied en 2001 afin d'aider les universités et les collèges du Canada à couvrir une partie des coûts d'administration et de gestion d'activités de recherche de premier plan. Le coût de gestion de la propriété intellectuelle a été un facteur important qui a justifié la création du Programme des coûts indirects.</p> <p>De nombreuses autres sources de financement qui aident à appuyer cette activité ont également vu le jour ces dernières années (organismes d'expansion régionale, fonds provinciaux, programme fédéral des Centres d'excellence en commercialisation et en recherche, etc.). En outre, les organismes subventionnaires ont d'autres programmes qui appuient le transfert de connaissances et de technologie au moyen du soutien des partenariats publics-privés.</p> <p>Le CRSNG investit actuellement environ 25 p. 100 de son budget à l'appui d'activités liées à l'innovation : des partenariats universités-industrie et des activités de commercialisation comme la validation de principe. L'objectif du Programme de MPI est atteint grâce à cet investissement, ces programmes et d'autres sources d'appui.</p> <p>Le CRSNG élabore actuellement sa stratégie en matière de partenariats et d'innovation, et les IRSC examinent leur stratégie de commercialisation. Les résultats de ces examens détermineront les investissements futurs dans les activités se rapportant à la commercialisation.</p>	<p>Voir le plan d'action de la recommandation 1 concernant l'avenir du Programme de MPI.</p>	<p>CRSNG avec les IRSC et le CRSH</p>	<p>S.O.</p>